

N° 2025-165

OBJET :

Budget principal 2025 – Décision
modificative n° 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 novembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lullin, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 19 novembre 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUF-FAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUA-GNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Mme VERNET Josette à M. BERGER Jean-François,
- par Mme LEFANT Myriam à ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth,
- par M. DENNÉ Jean-Claude à Mme GRENAT Maryse,
- par M. REY Emmanuel à M. BÉARD Patrick,
- par Mme COTTET Sophie à M. FOURNET Bernard,
- par M. MUTILLOD Christophe à Mme TRABICHET Yannick,
- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget principal :

Dépenses de fonctionnement :	023	+ 14 000,00 €
	60612	- 9 000,00 €
	60633	- 26 000,00 €
	615221	- 5 000,00 €
	617	- 190 000,00 €
	6558	+ 80 000,00 €
	7391118	+ 5 200,00 €
	739218	+ 202 000,00 €
	7392221	+ 168 500,00 €
Recettes de fonctionnement :	6419	+ 10 000,00 €
	73118	+ 112 900,00 €
	73136	+ 80 000,00 €
	7358	+ 8 000,00 €
	74888	+ 7 000,00 €
	75888	+ 21 800,00 €
Dépenses d'investissement :	204141	+ 14 000,00 €
	21848-11	- 2 000,00 €
	2188-75	+ 15 000,00 €
	2312-53	- 14 000,00 €
	2313-58	+ 5 000,00 €
	2317-75	+ 33 000,00 €
	261	+ 2 000,00 €
Recettes d'investissement :	10222	+ 8 000,00 €
	1323	+ 31 000,00 €
	165/041	- 2 800,00 €
	165	+ 2 800,00 €
	021	+ 14 000,00 €

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- vote les mouvements de crédits proposés ci-dessus,
- charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD